

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 1^{er} JUILLET 2016**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Fusion de la Communauté d'Agglomération de Laval et de la Communauté de Communes du Pays de Loiron
- Amortissement des Certificats Électroniques – Décision modificative
- Avis de virement de crédit
- Tarif de la restauration scolaire et de l'ALSH au 1^{er} septembre 2016
- Tarif de la garderie au 1^{er} septembre 2016
- Devis de marquage routier
- Subvention pour un spectacle à l'Abbaye de Clairmont
- Compte rendu du Conseil d'école
- Rapport du Prix et de la Qualité du Service Assainissement Collectif 2015

Informations et questions diverses

- FPIC
- Courrier du SIAEP
- Rencontre territoriale
- Point CCPL
- Divers

Convocations adressées le 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le premier juillet à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – PRINCE – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes POIRIER – LEROUX – GEMIN – VETTIER

Absents excusés : Mmes AUBRY, VERON (procuration donnée à Mme POIRIER) – M. HELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

Fusion de la Communauté d'Agglomération de Laval et de la CCPL

Lecture est donnée de l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016 arrêtant le projet du périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale regroupant la Communauté d'Agglomération de Laval et la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Après avoir fait un tour de table ; le Conseil Municipal rejette dans sa délibération et à l'unanimité des membres présents le projet de fusion contenu dans l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 considérant que :

- la Communauté de Communes du Pays de Loiron totalise un nombre d'habitants supérieur au seuil des 15 000 - seuil prévu par la loi NOTRe en deçà duquel doivent être envisagés les regroupements de Communautés de Communes - la population municipale du Pays de Loiron s'élève à 16 629 habitants.

- la Communauté de Communes du Pays de Loiron a une forte identité rurale et son dynamisme est porté par 5 à 6 pôles biens répartis sur son territoire

- la Communauté de Communes du Pays de Loiron a su mettre en œuvre avec une fiscalité maîtrisée prélevée sur son territoire des projets importants tant dans le domaine économique – parc d'activité de La Gravelle, village d'artisans sur Port-Brillet – que dans le domaine culturel – Théâtre des 3 chênes construit en 2013 sans recours à l'emprunt

- la fusion envisagée avec la Communauté d'Agglomération de Laval contribuerait à une dilution de la ruralité, ruralité à laquelle sont attachés les habitants du Pays de Loiron

- cette fusion n'apporterait rien en terme de proximité et de démocratie locale quant aux décisions que ce nouvel ensemble territorial serait appelé à prendre.

Amortissement des certificats électroniques et décision modificative budgétaire

- La commune a procédé à l'acquisition d'un certificat électronique en 2014 dans le cadre du processus de la dématérialisation pour un coût de 199,80 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir cette dépense sur 1 an en 2016. Cette proposition est validée et entraîne pour le budget 2016 la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

Dépenses	042 compte 6811 Dotations aux amortissements	+ 199,80 €
	023 Virement à la section investissement	- 199,80 €

Section investissement

Recettes	021 Virement de la section de fonctionnement	- 199,80 €
	040 compte 28051 Amortissement immobilisations	+ 199,80 €

- En 2016, un nouveau certificat avec signature électronique a été acquis pour la dématérialisation complète des bordereaux comptables pour une valeur de 216 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'amortissement sur 2 ans soit 108 € en 2017 et 108 € en 2018.

Avis de virement de crédit

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le virement de crédit suivant :

Il a été effectué le 6 juin 2016 un virement de crédit du compte 022 « Dépenses imprévues » au compte 673 « Charges exceptionnelles / Titre annulé » d'un montant de 698,91€.

Ce virement a été nécessaire pour régulariser une mauvaise imputation de l'année 2012, concernant un titre émis auprès de l'entreprise CCL concernant des travaux non réalisés dans le marché de rénovation de l'école/mairie

Tarif de la restauration scolaire et de l'ALSH au 1^{er} septembre 2016

Les tarifs de restauration scolaire et d'ALSH étant actualisables à chaque rentrée ; le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition commerciale d'actualisation de ces tarifs – 1,10 % au lieu de 2,29 % - faite par le groupe Convivio.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette augmentation qui portera le ticket de restauration à compter du 1^{er} septembre 2016 à :

- 2,73 € pour le repas enfant

- 3,24€ pour le repas adulte

Tarif de la garderie au 1^{er} septembre 2016

En ce qui concerne les tarifs de garderie périscolaire, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les tarifs actuels soit :

- 1,10 € le ticket pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 €
- 1,20 € le ticket pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 900 €

Devis marquage routier

Deux devis étant parvenus en Mairie, une grille de comparaison établie par le secrétariat de Mairie permet au Conseil Municipal d'avoir une approche plus explicite. Il en ressort que c'est l'entreprise ProSignal qui est la mieux placée.

En conséquence, le Conseil Municipal valide le devis Prosignal mais demande qu'il ne soit pas procédé à la réfection de la ligne continue sur le CD137 compte tenu des travaux de réaménagement de l'entrée du bourg à intervenir en 2017, ainsi qu'au marquage de la zone d'activité.

En définitif, le montant HT pour le marquage routier s'élève donc à 1 723,00 €.

Subvention pour un spectacle à l'abbaye de Clairmont

Un projet de théâtre en plein air doit intervenir le 22 juillet 2016 à l'Abbaye de Clairmont.

Une réunion préparatoire, ayant réuni le porteur du projet – Lucie Raimbault – un responsable des Amis de Clairmont, la Mairie d'Olivet, un représentant de la CCPL, a permis d'évoquer la faisabilité de ce projet sous réserve du passage de la Commission Sécurité. La CCPL pouvant prêter du matériel scénique, une demande de subvention est présentée par l'Association « La Petite Semaine » porteuse de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100 € pour la réalisation de ce spectacle.

M. Raimbault, juge et parti, n'a pas pris part à la délibération, ni au vote.

Compte rendu du Conseil d'École

Le Maire rend compte du dernier Conseil d'École qui s'est déroulé à La Gravelle le 13 juin 2016.

Pour l'année 2016-2017 les prévisions des effectifs font apparaître les chiffres suivants :

Total du RPI – 111 élèves

Effectif Maternelle – 41 élèves à la rentrée de septembre et 48 à compter de janvier (enfants ayant atteint les 2 ans)

Effectif Elementaire – 70 élèves

Le matériel informatique demandé pour l'école de La Brûlatte étant arrivé, la directrice remercie le Conseil Municipal de cet effort financier réalisé.

Le Maire explique qu'il serait nécessaire si l'on veut améliorer la sieste des petites sections que deux ATSEM soient positionnés sur le créneau de préparation à la sieste soit de 13h05 à 13h20 ce qui suppose que soit réaménagé le poste de Sandra sur ce créneau horaire. En fait, Sandra pourrait remplacer Stéphane en surveillance de la fin du repas des moyennes et grandes sections et assurerait la surveillance de la récréation après la cantine. En conséquence, elle devrait décaler son service de nettoyage de la salle de restauration ; ce qui se traduirait par 15 min de travail supplémentaire par jour pour Sandra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016, sous réserve de l'acceptation par l'intéressée.

A titre d'information, le Maire précise que la scolarité d'un élève à La Brûlatte représente un coût annuel de 1 164 €.

Rapport du prix et de la qualité du Service d'Assainissement collectif 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance et valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Ce rapport fait apparaître notamment :

- une desserte de 380 habitants ce qui représente 141 abonnés contre 133 en 2014.
- les volumes facturés en 2015 ont représenté 14 600 m³ contre 13 117 m³ en 2014.
- le linéaire des réseaux représente 3,8 km.
- la capacité nominale d'épuration est de 75 m³/j
- pour un ménage référence INSEE la facture d'eau au 1^{er} janvier 2016 était de 133,50 €
- en 2015, les recettes d'assainissement ont généré 16 866,07 €
- des travaux de rénovation ont été réalisés sur les pompes de refoulement pour une somme de 2 264,23 €
- l'encours de la dette au 31/12/2015 fait apparaître une somme de 21 496,56 €. La durée d'extinction de la dette est de 1,17 ans.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ou FPIC

Ce fonds fait apparaître pour 2016 une enveloppe globale de 478 564 € soit 126 135 € attribués à la CCPL et 352 429 € pour les communes.

Cette répartition faite par les services fiscaux sera validée par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2016. La Brûlatte percevra une somme de 13 002 €.

Courrier du SIAEP

Des travaux seront réalisés par le SIAEP du Centre Ouest Mayennais en 2017 ; il s'agit du haut de la rue des Écoles et de la rue du Presbytère ; les canalisations d'eau potable seront remplacées. En 2016, une canalisation partant de la Bicornuère pour aller à la Poterie sera remplacée.

Rencontre territoriale avec le Président du Conseil Départemental

Le 7 juin 2016, le Président du Conseil Départemental a rencontré les élus de la CCPL et a présenté les différentes aides financières que le Département réservait aux collectivités.

Ces aides se feront à travers un contrat de territoire qui sera opérationnel de 2016 à 2021.

A noter que la commune de La Brûlatte a sollicité ce contrat à hauteur de 10 000 € pour subventionner les travaux de rénovation du cimetière. Cette subvention a été obtenue le 13 juin 2016.

Divers

Transport scolaire pour les lycéens

Par Mail en date du 23 juin, le responsable des transports scolaires nous annonce qu'il n'y aura pas de service de car desservant le bourg de La Brûlatte. Par contre les parents auront la possibilité d'utiliser à leur convenance soit le car à la Chapelle du Chêne soit le train à Port-Brillet ; ce transport étant subventionnable par le Conseil Départemental.

Arrêté du Préfet du 21 juin 2016

Cet arrêté porte autorisation de pénétrer sur les propriétés privées de la commune dans le cadre de l'étude des invertébrés armoricains.

Prochaines dates :

* Rappel de la date du 4 juillet 2016 concernant la présentation de la démarche PLUi pour tous les conseillers municipaux et les secrétaires de Mairie en charge de l'urbanisme.

* 9 septembre à 20h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	